



## Synthèse de la réunion publique

### 23 janvier 2014 – Toulouse

#### Le nouveau stade et le rugby en France

##### Résumé de la réunion

*Le projet de grand stade est conçu par ses initiateurs comme le support d'une ambition nationale pour le rugby. Aussi était-il naturel de ne pas limiter le débat public à la proximité immédiate du lieu d'implantation : d'où la réunion publique organisée le 23 janvier à Toulouse, ville emblématique du rugby français. Cette réunion a rassemblé 160 participants dans la salle et a été suivie en direct par autant d'internautes.*

*La Fédération française de rugby (FFR), ainsi que les représentants des collectivités composant la maîtrise d'ouvrage, ont présenté le projet en mettant l'accent plus particulièrement sur des grandes caractéristiques et les grands principes de conception du stade (multifonctionnalité, visibilité optimale, convivialité).*

*Des intervenants extérieurs ont apporté leur éclairage en tribune : les étudiants de l'IAE (master de management des organisations sportives) ont présenté les grandes lignes de la réunion-débat qu'ils avaient organisée la veille, tandis que Vincent Charlot, maître de conférences à l'université Paul Sabatier, a présenté son analyse du projet sous l'angle de l'expérience vécue par les supporters de rugby.*

*Les sujets marquants évoqués pendant la réunion ont été d'une part l'implantation du stade en Île-de-France, et les questions qui en découlent du point de vue de l'équité territoriale, et d'autre part le business plan du projet, et notamment le nombre d'événements que devrait et pourrait accueillir annuellement le stade.*



## Un équipement multifonctionnel, devant offrir une visibilité maximale et favoriser la convivialité

Au-delà de la présentation générale du projet par la maîtrise d'ouvrage, la réunion a donné lieu à un exposé plus précis que lors des réunions précédentes sur des grands principes de conception du stade.

« Aréna » de 82 000 places dotée d'un toit rétractable et d'une pelouse mobile, le stade offrirait une visibilité optimale. L'absence de piste d'athlétisme permettrait ainsi de placer les tribunes plus au bord du terrain. Les premiers rangs seraient légèrement surélevés (1,5m au-dessus de la pelouse, 3,5m de la dalle lorsque la pelouse est ôtée). De la sorte, l'ensemble des spectateurs seraient en mesure, où qu'ils se trouvent, de voir l'ensemble du terrain (selon la norme UEFA, la ligne de touche la plus proche ne doit pas être masquée aux yeux des spectateurs des premiers rangs). Cette visibilité serait aussi effective depuis les buvettes et autres espaces du stade. Enfin, quatre écrans géants seraient installés, afin que le supporter bénéficie de la même qualité d'information (statistiques, « replays », etc.) que le téléspectateur.

L'équipement devrait également promouvoir les valeurs de convivialité du rugby. Plusieurs espaces festifs dénommés « plazas des bandas » seraient disposés à l'intérieur de l'enceinte pour rassembler les supporters autour d'animations musicales, gastronomiques, etc. La FFR ajoute que le stade serait conçu de sorte à laisser les spectateurs libres d'y circuler.

La FFR rappelle par ailleurs les idées directrices qui ont gouverné le projet architectural (qui pourrait évoquer une « place forte ») Elle revient ensuite sur la modularité du stade, qui doit permettre d'accueillir diverses activités : concerts, soirées, motocross, athlétisme en salle, salons et conventions, etc. Des sports se jouant sur des terrains aux dimensions réduites pourraient s'y pratiquer (judo, basket-ball, hockey-sur-glace, etc.) : dans ce cas, l'espace entre les tribunes et l'aire de jeu pourrait être occupé par des gradins mobiles.

Sollicité par la CPDP, Vincent Charlot estime que ce programme, qui s'inscrit dans les tendances lourdes des équipements sportifs de dernière génération en Europe, lui semble correspondre aux attentes des supporters de rugby. Le « naming » ne semble pas devoir poser de problème dans la mesure où, concernant un équipement neuf, il ne heurterait aucune identité historique.

Malgré la crise économique, les études montrent que les passionnés de sport ne sacrifient pas ce type de « consommation ». Toujours selon lui, le projet devrait donc rencontrer son public, d'autant que le Top 14 est actuellement le meilleur championnat du monde. En outre, les « valeurs du rugby » font l'objet d'un marketing efficace de la fédération auprès des entreprises.

M. Charlot ajoute que le supporter de rugby se vit comme différent de celui d'autres sports. La convivialité, la transmission la sociabilité d'après match sont valorisées, et la vie des tribunes s'autorégule.

Il reste cependant à la FFR à pérenniser dans le futur éventuel stade l'ambiance des enceintes historiques et à la transposer, sans pour autant tomber dans un double travers : aseptisation du lieu et « folklorisation » du rugby comme simple sport de terroir.



L'intervenant conclut par une série d'interrogations, certaines reprises par d'autres participants : comment le spectateur de base trouvera-t-il sa place dans un équipement dont 14 000 places sont dédiées aux VIP (soit un ratio hospitalités/nombre de places total parmi les plus élevés) ? Qu'advient-il du rituel d'après match consistant pour bon nombre de spectateurs à finir la soirée à Paris ? Certains matches continueront-ils à être délocalisés pour promouvoir le rugby dans d'autres régions ?

La FFR indique qu'elle partage ces préoccupations concernant l'âme ou l'esprit du lieu, la réponse à celle-ci ne pouvant provenir que d'un rapport étroit aux supporters tout au long de la précision du projet, et d'une attention très grande portée à ce qui entourera le stade.

#### Les impacts environnementaux globaux

Les étudiants de l'IAE demandent si le maître d'ouvrage prévoit d'analyser le cycle de vie du stade et de ses équipements, c'est-à-dire de procéder à l'inventaire de l'ensemble de ses impacts écologiques (matériaux de construction, processus de déconstruction, impact carbone et fluides) à toutes les phases du projet.

Selon la FFR, l'ensemble du projet ferait l'objet d'une démarche de haute qualité environnementale. Elle se déclare ouverte à une telle analyse en termes de cycle de vie.

Une question est également posée pour savoir si sur le coût de réhabilitation du stade au bout de 25 ans est prévu dans le dispositif .

La FFR répond que oui ; la loi et les règles de provisionnement lui en faisant l'obligation. Elle précise que le contrat de construction serait couplé à un contrat de maintenance portant sur plusieurs années (5 à 7 ans).



## Localisation du stade et équité territoriale : une question d'échelle ?

*Pour des participants toulousains, le projet participe, quelles que soient les bonnes intentions des porteurs, de l'inégalité entre les territoires français.*

*Pour les élus essonnais au contraire, il vise à réduire la fracture territoriale subie par leur propre territoire au sein de l'Île-de-France.*

Situé en région parisienne mais à 24 km de Paris intra-muros, le projet soulève des réactions liées à l'équité territoriale.

Pour plusieurs participants toulousains, si l'opportunité d'un grand stade ne se conteste pas, sa localisation porte atteinte à l'égalité des territoires français. Ils regrettent que l'ensemble des grands équipements structurants sur le plan national soient concentrés à proximité de la capitale, alors que ce projet aurait pu selon eux être implanté dans le Sud-Ouest, terre de rugby s'il en est, qui plus est en forte croissance démographique (+2 millions d'habitants dans les 15 ans à venir en Aquitaine, Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon).

L'un des participants note qu'une telle question s'adresse moins à la FFR qu'à l'État, qui vient d'ailleurs de mettre en place un haut-commissariat à l'égalité des territoires.

Un autre ajoute, tout en saluant les bénéfices qu'apporterait selon lui le projet, que la région Midi-Pyrénées comporte certes de nombreux équipements sportifs, mais que ceux-ci sont vieillissants (70% ont plus de 35 ans).

La fédération déclare prendre acte de la centralisation historique française : l'Île-de-France est située au cœur des réseaux de communication, ce qui permettrait d'accueillir au stade populations venant de tout l'hexagone. .

Si le grand stade était situé dans le Sud-Ouest, bien moins accessible, il serait plus difficile aux spectateurs bretons, alsaciens, méditerranéens, etc. de s'y rendre.

L'importance des places VIP dans l'économie du projet renforce par ailleurs le besoin de se trouver à proximité des sièges sociaux des grandes entreprises.

Les représentants des collectivités maîtres d'ouvrage, rejoints par d'autres élus essonnais, estiment au demeurant que le projet répond bien à un impératif d'équité territoriale, mais à l'échelle de la région Île-de-France.

Ils rappellent que la banlieue sud est particulièrement dépourvue d'équipements structurants et surtout de transports de qualité (alors que dans le même temps, les métropoles régionales bénéficiaient d'importants investissements dans les lignes à grande vitesse).

Une part significative de sa population se connaît par ailleurs de sérieux problèmes économiques et sociaux. Le projet du Grand Paris, dans sa dernière version intégrant les 6 à 7 milliards dédiés à l'amélioration des lignes existantes, vise à réduire les fractures territoriales que connaît l'Île-de-France.



Pour les collectivités composant la maîtrise d'ouvrage, le projet de grand stade donne l'occasion de développer un projet urbain attractif et de rendre prioritaire les améliorations attendues de longue date par ces territoires en matière de transports.

### *Le stade par rapport à Paris intra-muros : des divergences*

Des participants jugent le stade trop éloigné du centre de Paris, alors qu'un match de rugby représente justement l'occasion pour eux d'un séjour dans la capitale. Au contraire, déclare la FFR, l'implantation en banlieue sud de Paris est plus avantageuse pour les supporters du Sud de la France au sens où, à la différence du stade de France, elle leur permet de rejoindre le stade sans subir les encombrements du centre de l'agglomération.

Des participants estiment que la comparaison établie par la FFR entre son projet et le stade de Twickenham en Angleterre n'est pas valide.

En effet, Twickenham se situe dans Londres alors que le grand stade de la FFR serait excentré par rapport à Paris. L'occasion pour la FFR de corriger ce qu'elle estime être une erreur d'appréciation de ces participants : d'après elle, le stade londonien se situe certes à l'intérieur de l'agglomération, mais il est aussi éloigné du cœur de la ville que le serait le projet de Ris-Orangis.



## Business plan du projet et impact sur le monde du rugby : approbations et craintes récurrentes

Plusieurs participants ont fait part de leur scepticisme quant à la possibilité d'organiser le nombre d'événements nécessaires à la rentabilité du stade (11 matches de rugby + 6 autres événements).

Parmi eux, certains craignent que les clubs de province ne soient amenés à jouer les demi-finales de championnat non plus dans leur propre région, mais en Île-de-France.

M. Bouscatel, président du Stade Toulousain rappelle ainsi qu'entre le tournoi des VI Nations et les tournées des équipes du Sud, le XV de France joue actuellement 5 à 6 matches par an au Stade de France.

Le chiffre annoncé ne peut être atteint qu'en organisant les demi-finales du top14 dans le grand stade, ce qui priverait le reste du territoire français des grands matches de rugby.

De plus, rien n'indique selon lui que la prochaine convention reconduira le principe des phases finales pour le championnat de France.

La FFR déclare que le nombre de matches de rugby prévus au grand stade est le même que celui organisé chaque année au Stade de France, et n'est pas lié à la convention future.

Les échanges abordent ensuite la question des matches de saison régulière organisés au Stade de France par le Racing Métro et le Stade Français.

Des participants soulignent que ces matches attirent un public bien moins nombreux que les rencontres internationales, au point que ces clubs ont récemment « relocalisé » dans leur stade des rencontres initialement prévues à Saint-Denis.

La FFR indique que la différence de fréquentation en fonction des affiches a bien été intégrée au business plan du projet, sous forme de coefficients attribués aux différents types de matches. Un participant s'enquiert par ailleurs du coût de location qui serait facturé aux clubs. Il est répondu que les conditions ne pourraient pas être pour ces clubs plus désavantageuses que celles actuellement constatées au stade de France.

La FFR évoque la nécessité « d'aller de l'avant » : après avoir tenu ses rencontres au Parc des Princes, et avant cela à Colombes, l'équipe de France draine désormais 80 000 supporters au stade de France, d'où la nécessité de conserver les capacités suffisantes pour accueillir un tel public.

D'autres participants considèrent que le projet fait double emploi avec le Stade de France. Il leur paraît notamment difficile pour les deux équipements d'accueillir chacun le nombre d'événements (concerts notamment) nécessaire à leur équilibre financier.



Les étudiants de l'IAE rapportent quant à eux des questions recueillies au cours de leurs rencontres : comment réunir les fonds ? combien rapporterait le « naming » ? quels seraient les coûts de fonctionnement du stade ?

Ils s'enquière également de la « valeur ajoutée sportive » du projet : en quoi contribuerait-il à l'amélioration des performances du XV de France ?

Pour la FFR, il n'est bien sûr pas possible de prévoir tous les effets directs ; néanmoins, si le rugby français se dote d'un outil performant tel que le grand stade, cela permettra de développer le nombre de pratiquants, d'avoir les moyens de recruter des formateurs, etc., d'où une hausse du niveau général de ce sport.

Un participant s'inquiète au contraire de voir le projet monopoliser les ressources fédérales, au détriment des investissements dans le rugby amateur.

Le maître d'ouvrage indique que l'ensemble des économies réalisées par l'existence d'un stade propriété de la FFR serait réinvesti sur les missions de la fédération.

Un participant s'étonne de son côté que la fédération lance son programme d'emprunts obligataires (« debentures ») alors même que le débat public sur le projet n'est pas encore clos (un programme de 500 emprunts d'un montant unitaire de 10 000 €).

La réponse est la suivante : la première émission de debentures ne vise pas à financer le grand stade mais les travaux du centre national du rugby à Marcoussis. Elle permettra de calibrer en grandeur réelle le produit financier quand la décision définitive aura été prise.

Un autre s'interroge sur les motivations qui amènerait une personne morale ou physique à placer 10 000 € dans ce projet alors qu'existe déjà le stade Jean Bouin rénové et que le Racing sera bientôt doté de son nouveau stade. Pour la FFR, le spectacle proposé par le XV de France représente une offre singulière, différente des matches de clubs.

A la question d'un internaute, la FFR répond qu'elle n'a négocié avec aucun club de la région parisienne un statut de résident pour le grand stade, à la fois parce qu'aucun ne lui a demandé, qu'elle n'entend pas exposer l'équilibre du stade à l'aléa sportif que représente la participation à un championnat ouvert, et que les contraintes en matière de calendrier s'en trouveraient alourdies.